

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 FEVRIER 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 52

Date de convocation et d'affichage :

02 février 2024

Numéro :

D20240215_58

Objet :

Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement associés pour la construction d'une déchèterie recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne (AP2023-03)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu le plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 actualisé en Conseil Communautaire du 21/12/2023 lors du débat d'orientations budgétaires 2024 ;

Vu la délibération n°D20230525_134 du 25/05/2023 approuvant la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) associés à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°D20230525_137 du 25/05/2023 approuvant la création de l'Autorisation de Programme n°AP2023-03 pour la construction de la déchèterie-recyclerie de Châtillon-sur-Chalaronne ;

Considérant

Régis par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple. Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

La procédure des AP/CD pour la construction de la déchèterie-recyclerie de Châtillon-sur-Chalaronne a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 mai 2023.

Au terme de l'exercice 2023, l'échéancier de paiement doit être revu en fonction des sommes effectivement mandatées en 2023, des ajustements annuels et des subventions attendues au budget après leur notification.

AP 2023-03	Construction d'une déchèterie-recyclerie					
Budget	Déchets					
Numéro d'opération budgétaire	187 - Travaux nouvelle déchèterie Châtillon					
Montant total de l'AP (€ TTC)	6 061 970,22 €					
Exercice	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 prévisionnel	total
Crédits de paiement	15 150,00 €	211 036,24 €	639 595,58 €	4 234 037,89 €	962 150,51 €	6 061 970,22 €
Recettes	15 150,00 €	211 036,24 €	639 595,58 €	4 234 037,89 €	962 150,51 €	6 061 970,22 €
<i>dont subventions</i>	0,00 €	0,00 €	1 046 000,00 €	476 417,64 €	434 805,00 €	1 957 222,64 €
<i>dont FCTVA</i>	2 485,21 €	34 618,38 €	104 919,26 €	694 551,58 €	157 831,17 €	994 405,59 €
<i>dont autofinancement et emprunt</i>	12 664,79 €	176 417,86 €	-511 323,68 €	3 063 068,67 €	369 514,34 €	3 110 341,99 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'actualisation de l'Autorisation de Programme AP2023-03 telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les Crédits de Paiement de 2024 sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 52 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** l'actualisation de l'Autorisation de Programme AP2023-03 telle que détaillée ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **De préciser** que les Crédits de Paiement de 2024 sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

